



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale

DPATE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	BOSSE Alexandra	CLG G. HOLDER
2	MANDE Vanessa	CLG L. OTHILY
3	PHAITUS Josette	RECTORAT DE GUYANE

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 8 JUIL. 2024  
Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de Région Académique

  
Emmanuel HENRY